

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1985.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à faciliter la création d'entreprises innovantes en incitant
fiscalement les personnes physiques à investir.*

PRÉSENTÉE

Par M. Pierre LAFFITTE,

et les membres du Groupe de la Gauche Démocratique (1),
apparenté (2) et rattaché administrativement (3).

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

NOTA : Le texte de cette proposition de loi figure, inchangé, dans le document n° 267.

(1) *Ce groupe est composé de* : MM. François Abadie, Charles Beaupetit, Jean Béranger, Georges Berchet, Guy Besse, Stéphane Bonduel, Edouard Bonnefous, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Henri Collard, Etienne Dailly, Emile Didier, Michel Durafour, Edgar Faure, Maurice Faure, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, André Jouany, Pierre Laffitte, France Léchenault, Bernard Legrand, Max Lejeune, Jean Mercier, Pierre Merli, Josy Moinet, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Hubert Peyou, Joseph Raybaud, Michel Rigou, Paul Robert, Jean Roger, Raymond Soucaret.

(2) *Apparenté* : M. Abel Sempé.

(3) *Rattaché administrativement* : M. Charles-Edmond Lenglet.

Entreprises. — Réductions fiscales - Fiscalité - Innovation - Investissement.